

Les crédits

intéresse en autant qu'on y exclut le Québec car le Québec est en train de décider pour lui-même.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a un vieux proverbe qui dit que l'on traverse le pont lorsqu'on arrive à la rivière. Je comprends l'argument présenté par l'honorable député de Hull—Aylmer, mais il m'apparaît prématuré à ce moment-ci. Je dois donner la possibilité au débat de se développer, et éventuellement de reconnaître l'honorable député, mais pour ce faire, il faut que le débat reprenne.

Le député de Richelieu invoque le Règlement.

M. Plamondon: C'est sur le même point que mon confrère, monsieur le Président, mais j'aimerais préciser quelque peu.

Vous savez que le vote a lieu à 18 heures, mais que le timbre se fera entendre à compter de 17 h 45. Il reste exactement une heure et quarante-cinq minutes. À trente minutes par député, cela veut dire qu'il y en aura trois au maximum qui pourront prendre la parole. Or, il est extrêmement urgent. . . S'il le faut, peut-être que l'on pourrait suspendre le temps que vous preniez votre décision et on pourrait reporter le temps à un peu plus tard pour qu'on puisse savoir si on va pouvoir, oui ou non, arriver avec un amendement le quel, j'en suis sûr, provoquerait un débat extrêmement intéressant et important si c'est notre amendement qui est déposé, si par exemple l'amendement libéral était rejeté.

Par contre, s'il n'est pas rejeté, à ce moment-là, on va travailler à faire un sous-amendement. Mais il faut absolument qu'on sache à quoi s'en tenir, monsieur le Président. Il me semble que le texte a été rédigé dans une des deux langues officielles et que la Présidence, après en avoir pris connaissance, devrait pouvoir assez facilement juger de sa recevabilité ou non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, il est encore prématuré de statuer sur la demande du député de Richelieu puisque, pour que le Bloc québécois présente un amendement, encore faudrait-il qu'il soit reconnu par la Présidence. À ce moment-ci, je dois reconnaître d'abord, dans la tradition parlementaire, les partis selon le pourcentage de leur présence dans la Chambre et à cet égard, je me dois de reprendre le débat et d'accorder la parole à un député de l'opposition.

[Traduction]

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Je serai très bref, monsieur le Président. Il vaudrait la peine, comme le suggère le député derrière moi, de laisser la porte ouverte à d'autres amendements. Il vaudrait peut-être mieux réserver du temps plus tard à cette fin. Je trouverais raisonnable qu'on marque une courte pause et rajoute le temps après, pour qu'il soit possible de proposer un autre amendement ou sous-amendement, selon le cas. Le député pourra difficilement se préparer s'il n'est pas prévenu.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je pense que l'honorable député n'a pas compris ce que j'ai dit tout à l'heure. Il peut y avoir 10 amendements, si vous voulez, mais encore faut-il que les députés soient reconnus. Et pour le moment, suivant la tradition parlementaire, je dois d'abord reconnaître un député de l'opposition, en l'occurrence le député de Saint-Boniface, pour que le débat puisse suivre son cours. Maintenant, il n'est pas nouveau que la Présidence prenne en délibéré un amendement durant un certain temps. Et pour permettre que personne ne soit pénalisé, les orateurs peuvent s'exprimer, tant que la décision n'est pas rendue, à la fois sur la motion de fond et à la fois sur l'amendement de l'opposition, de telle sorte que personne à ce moment-ci n'est lésé dans le déroulement du débat.

[Traduction]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je remercie mes collègues, MM. Nystrom et Nicholson, de me laisser prendre la parole maintenant. J'ai pris un engagement que j'ai encore l'espoir de tenir.

La crise constitutionnelle, qu'on l'appelle difficulté ou défi, devrait être une occasion de conclure une nouvelle entente, une nouvelle initiative pour essayer d'unifier le pays et de nous développer à partir de ce qu'il y a déjà de solide.

Une nouvelle entente est possible si nous reconnaissons certains besoins fondamentaux de la société actuelle, tels que les ont exprimés un certain nombre de personnes.

Sans contredit, le temps est venu de répondre aux besoins des autochtones. Je pense aux revendications territoriales et à une plus grande indépendance, ou autonomie politique si vous préférez.